



Réponse du Ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, à la question parlementaire N° 3173 du 11 novembre 2025 de l'honorable Député Marc Spautz au sujet de recrutement de la Police grand-ducale

À la suite de la réforme intervenue en 2018, la structure de la Police a profondément changé et les informations dont dispose la Police pour la période antérieure à 2018 et, par conséquent la période de 2005 à 2017, ne permettent de répondre que partiellement à certaines des questions posées. Les rapports d'activités publiés par la Police recèlent certaines informations sur les effectifs recrutés entre 2005 et 2017, mais ne fournissent pas non plus les données détaillées demandées.

Par ailleurs, il convient de souligner que, dans le cadre du recrutement , le contingent de fonctionnaires-stagiaires par promotion a été augmenté (groupes de traitement B1 et C1 du cadre policier) de 160 à 200 personnes et que l'effectif de la Police est passé de 3.100 à 3.400 agents (stagiaires inclus) entre novembre 2023 et novembre 2025.

Monsieur le Ministre peut-il donner des statistiques pour chaque année couvrant la période de 2005 à 2024 et indiquant le nombre:

- De postes déclarés vacants auprès de la Police (autrement dit, le nombre de nouveaux membres que la Police a essayé de recruter)

Le tableau ci-dessous renseigne le nombre de postes alloués à la Police grand-ducale depuis 2018 dans le cadre policier:

Année	Groupe de traitement A1	Groupe de traitement B1/C1	Groupe de traitement C2
2018	3	60	15
2019	3	65	12
2020	5	110	13
À partir de 2021, chaque année	5	200	5

- De candidats ayant postulé ces postes

La Police n'établit pas de statistiques à ce sujet.



- De candidats ayant réussi à l'examen d'entrée à l'école de Police (ainsi que le taux de réussite en pourcentages)

Année	Groupe de traitement	Candidatures	Réussites épreuve spéciale	Pourcentage de réussite
2019 - 2020	A1	12	3	25%
	B1	464	179	39%
	C1	334	70	21%
	C2	20	12	60%
2020 - 2021	A1	20	5	25%
	B1	550	387	70%
	C1	321	176	55%
	C2	20	13	65%
2021 - 2022	A1	33	5	15%
	B1	591	193	33%
	C1	276	87	32%
	C2	34	18	53%
2022 - 2023	A1	24	5	21%
	B1	404	180	45%
	C1	171 c	53	31%
	C2	22	9	41%
2023 - 2024	A1 (séance 1)	15	4	27%
	A1 (séance 2)	14	4	29%
	B1	367	149	41%
	C1	191	65	34%
	C2	18	4	22%
2024 - 2025	A1 (séance 1)	16	2	13%
	A1 (séance 2)	16	4	25%
	B1	364	146	40%
	C1	175	54	31%
	C2	14	3	21%



- De candidats admis à l'école de Police qui ont réussi leurs études et ont été assermentés (ainsi que le taux de réussite en pourcentages)

Année	Groupe de traitement	Admissions au stage	Réussites	Pourcentage de réussite
2018	A1	/	/	/
	B1	/	/	/
	C1	/	/	/
	C2	/	/	/
2019	A1	3	3	100%
	B1	/	/	/
	C1	41	41	100%
	C2	12	12	100%
2020	A1	5	5	100%
	B1	36	35	97%
	C1	52	51	98%
	C2	13	13	100%
2021	A1	5	5	100%
	B1	140	130	92%
	C1	59	53	89%
	C2	17	13	76%
2022	A1	5	5	100%
	B1	133	127	95%
	C1	55	46	83%
	C2	7	7	100%
2023	A1	4	4	100%
	B1	151	140	92%
	C1	32	25	78%
	C2	4	4	100%
2024	A1	6	En cours	/
	B1	149	En cours	/
	C1	65	En cours	/
	C2	3	3	100%
2025	A1	5	En cours	/
	B1	146	En cours	/
	C1	54	En cours	/
	C2	3	En cours	/



- De postes déclarés vacants au sein de la Police judiciaire

Le tableau ci-dessous renseigne le nombre de postes du cadre civil alloués au Service de Police Judiciaire:

Années	Postes alloués
2018	/
2019	/
2020	4
2021	9
2022	29
2023	12
2024	17

- De ces postes au sein de la Police judiciaire restés vacants (ainsi que le taux en pourcentages).

Voici le nombre de postes restés vacants au sein du cadre civil au niveau du Service de Police Judiciaire:

Années	Postes restés vacants	Pourcentage
2018	/	/
2019	/	/
2020	0	0%
2021	1	11%
2022	2	7%
2023	0	0%
2024	0	0%

En ce qui concerne le cadre policier, aucune vacance ne peut être réellement constatée, étant donné que les postes alloués sont tous pourvus par des mutations internes publiées mensuellement.

- De postes restés vacants par commissariat.

Au niveau des commissariats, les postes alloués dans le cadre civil sont soit pourvus par des mutations internes publiées régulièrement, soit publiés sur govjobs.lu . Aucune vacance de poste n'y a été recensée.

En ce qui concerne le cadre policier au niveau des commissariats, aucune vacance ne peut être réellement constatée, étant donné que les postes alloués sont tous pourvus par des mutations internes publiées mensuellement respectivement par l'affectation de nouvelles recrues récemment assermentées.

Luxembourg, le 5 décembre 2025  
Le Ministre des Affaires intérieures,  
(s.) Léon Gloden